

## PROCÈS-VERBAL

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes ont pris fin le 31 juillet 2022. Retour aux règles de droit commun le 1er août.

Date de la séance :	24 avril 2023
Date de convocation :	17 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice :	25
Nombre de présents :	19
Nombre de votants :	23

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Me Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Hélène LEROY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Brigitte LOPEZ à Mme Evelyne DUPONT, Mme Isabel COUDRAY à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Stéphane CHERRIER à M. Francis BRONNAZ.

**Absents excusés :** Mme Stéphanie CHEUX, Alain LEROY.

**Secrétaires de séance :** Mmes Caroline CHOPIN, Marie-Noëlle CHEVALIER.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 20 mars 2023

*Madame Natacha Brunet demande une correction des ajouts demandés en séance du 20 mars 2023 sur le PV du 27 février 2023 :*

*Point n° 1 : Il est indiqué concernant la DP 23 N 0003... Madame Natacha Brunet ne parlait pas d'un dossier en particulier ni de clôture en treillis soudé, mais elle parlait, de manière générale, de l'interprétation de la haie végétale équivalent à un mur.*

*Point n° 2 : Madame Natacha Brunet conteste avoir proposé l'extinction de l'éclairage public. Elle a donné l'exemple du système de la commune de Pont de l'Arche où la rue est éteinte et s'allume au passage d'un piéton.*

*Point n° 3 : Madame Natacha Brunet n'est pas d'accord avec l'ajout du point 3.*

Adopté à l'unanimité,

### URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 3 avril 2023

*Etaient présents : G. Barbier, F Bronnaz, N Brunet, I Coudray, E Detaille, A Le Merrer, B Lopez, et I Vauquelin (arrivée en cours de réunion).*

*Étaient excusés : I Ameye, S Cherrier, MN Chevalier, A Leroy.*

→ **DIA**

- DIA 027 428 23 N0012 : Cession d'une habitation, 29 Rue du 11 Novembre, parcelle AR 103, zone Uh.
- DIA 027 428 23 N0013 : Cession d'une habitation et de deux parkings, 2 Rue de la porte de Pierre, parcelle AW 135-138, zone Uh.
- DIA 027 428 23 N0014 : Cession d'une habitation et d'un commerce, 2 – 2bis Rue aux Magnants, parcelle AL 220, zone Up.

**Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.**

**→ Déclaration Préalable :**

- DP 027 428 23 N 0018 : 5 Rue Carnot, parcelle AM 177 – 364 m<sup>2</sup>, zone Uh-Up. Réfection toiture bâtiment dépendance. Remplacement des tuiles par une couverture en ardoises 40X40 sur crochet inox. Pose d'une sous toiture en papier goudron spécial couverture plus contre lattage. Gouttière et faitage en zinc.

**ABF : accord**

**CCPN : Favorable avec réserves : pose en losange interdite – 20u/m<sup>2</sup>**

**Avis de la commission : favorable (rappel du PLU : ardoise à 20u/m<sup>2</sup> ; la pose en losange des ardoises est interdite).**

- DP 027 428 23 N 0019 : 77 Rue Dupont de l'Eure, parcelle AL 1243 – 248 m<sup>2</sup>, zone Up. Peinture façade. Les façades de bois sont laissées apparentes. Couleur Ral 8019.

**ABF : accord**

**CCPN : Majoration de délais**

**Avis de la commission : favorable**

- DP 027 428 23 N 0020 : 2 Chemin Saint Célerin, parcelle AD-18 / 2966 M<sup>2</sup>, zone Uai. Installation portail motorisé (1.80 m haut X 6m de large) et ajout d'une clôture : poteaux en acier galvanisés scellés au béton sur 50 cm. 30.50 m de linéaire. Hauteur : 1.53 m. Panneaux de grillage rigide. Coloris 7016.

**ABF : non concernée**

**CCPN : favorable**

**Avis de la commission : favorable**

- DP 027 428 23 N 0021 : 3 rue du Champ de Bataille, parcelle AV 74 – 132 m<sup>2</sup>, zone Uh. Peinture façade à l'identique. Ravalement de la façade (murs – appui de fenêtres – fenêtres et portes – soubassement).

**ABF : Demande de pièces complémentaires (photos avant/après)**

**CCPN : Demande de pièces manquantes et majoration de délais**

**Avis de la commission : favorable si respect du PLU** (La gamme des couleurs autorisée pour les enduits correspond aux tonalités traditionnelles : de la terre argileuse à la bauge. Des tons plus soutenus peuvent également être employés en référence à la brique de pays : rouge, rouge rosé. L'emploi de tons blancs, proches du blanc, gris ou noirs est interdit mais le gris clair est autorisé. La finition sera lissée ou grattée).

- DP 027 428 23 N 0022 : 22 Route de Beaumont, parcelle AE 155-157 / 1231 m<sup>2</sup>, zone Uh. Isolation d'une maison par l'extérieur.

**ABF : transmis**

**CCPN : demande de pièces complémentaires**

**Avis de la commission : favorable.**

- DP 027 428 23 N 0023 : 19 Route de Beaumont, parcelle AW-125 / 2305 m<sup>2</sup>, zone Uh. Installation pergola de 21 m<sup>2</sup> (6.3m de longX3.5 m de large). Hauteur de 2.5 m. Aluminium laqué blanc. Toiture isolante coloris Noyer. Deux puits de lumière en polycarbonate.

**ABF : accord**

**CCPN : transmis**

**Avis de la commission : favorable**

- DP 027 428 23 N 0024 : 11 rue du Général De Gaulle, parcelle AM-202 / 96 m<sup>2</sup>, zone Up. Ravalement façades côté rue (peinture coloris crème + porte et fenêtres coloris brun jaune.) et côté cour : ajout d'un velux, restauration de la façade (démontage des ardoises en fibrociment). La structure en bois et en briques apparentes avec joint à l'ancienne est conservée. Remise en état de la toiture existante pour mise aux normes de l'isolation.

**ABF : accord**

**CCPN : Majoration de délais**

**Avis de la commission : favorable**

- DP 027 428 23 N0025 : 16 rue du Docteur Couderc, parcelles AK 45-46 / 289 m<sup>2</sup>, zone Up. Création véranda sur un mur existant (en façade ouest et est) : 4.15m de long X 2.54 m de large et 2.55 m de haut au faitage. Fenêtres : fixe dépolie.

**ABF : accord**

**CCPN : Majoration de délais**

**Avis de la commission : les membres de la commission souhaitent avoir des renseignements complémentaires : s'agit-il d'un mur mitoyen ? Comment seront gérées les eaux pluviales ?**

- DP 027 428 N0026 : Rue des pépinières, parcelle AC-256 / 379 m<sup>2</sup>, zone Uh. Remplacement clôture par un muret.

**ABF : Non concerné**

**CCPN : En cours d'instruction**

**Avis de la commission : en attente d'informations complémentaires pour statuer (matériaux utilisés – hauteur...).**

- DP 027 428 N0027 : Allée du Moulin de la vigne, parcelle AC-235 / 714 m<sup>2</sup>, zone Uh. Installation d'un portail motorisé à deux vantaux (1.80 m de large X1.63 m de haut) coloris 7016, d'une clôture en treillis soudés coloris vert, d'un garde-corps en aluminium thermo laqué de 1.015 de haut et 4,45m de long sur le grand côté et 1.10 m de long sur le petit côté, le long de l'escalier extérieur en descente (coloris Ral 7016).

**ABF : En cours**

**CCPN : Majoration de délais**

**Avis de la commission : favorable**

- DP 027 428 N0028 : 1 Rue Bioche, parcelles AK 88 / 60 m<sup>2</sup>, zone Up. Réfection toiture : dépose toiture tuiles et évacuation des gravats. Pose d'une sous toiture et d'ardoises artificiels 40X24 cm. Pose de bavette et cache chevrons en zinc naturel.

**ABF : accord**

**CCPN : Majoration de délais**

**Avis de la commission : favorable (rappel du PLU : ardoise à 20u/m<sup>2</sup> ; la pose en losange des ardoises est interdite).**

- DP 027 428 N0029 : 70 rue Octave Bonnel, parcelle AL 112 / 142 m<sup>2</sup>, zone Uh. Installation d'un Carport monopente, en bois, adossé à un bâtiment. Hauteur 3.22 m X 4.55 m de long.

**ABF : transmis**

**CCPN : transmis (en cours d'instruction)**

**Avis de la commission : favorable mais les membres souhaitent avoir un complément d'information concernant la couverture qui sera utilisée.**

- DP 027 428 N0030 : Rue Saint Nicolas, parcelle AB-12/1427m<sup>2</sup>, zone Uh. Installation d'une pergola de 6 m de long X4 m de large et 2.4 m de haut. Ossature gris anthracite. Coloris des lames pivotantes du plafond : blanche.

**ABF : non concerné**

**CCPN : transmis (en cours d'instruction)**

**Avis de la commission : favorable**

- DP 027 428 N0031 : 25 avenue de la libération. Parcelle AU- 133/ 57m<sup>2</sup>, zone Uh. Rénovation de la toiture de la dépendance. Elle est actuellement en tuile. Remplacement par des ardoises artificielles en 40X40 (coloris ardoise naturelle).

**ABF : transmis**

**CCPN : transmis (en cours d'instruction)**

**Avis de la commission : favorable avec prescriptions (rappel du PLU : ardoise à 20u/m<sup>2</sup> ; la pose en losange des ardoises est interdite).**

**→ Permis de construire (PC) :**

- PC 027 428 N0003 : Avenue du Doyen Jussiaume, parcelle AC - 138 / 662 M2, zone Uh. Construction d'un garage de 30 m<sup>2</sup> (6 m X5 m X 3.50 m de haut) en limite de propriété, monopente, bardage bois, menuiseries en bois / pvc gris anthracite et un bac acier pour la couverture.

**ABF : non concerné**

**CCPN : Courrier d'incomplet**

**Avis de la commission : favorable**

- PC 027 428 23 N 0004 : 25 square du 8 mai. Parcelle AR 133/ 735m<sup>2</sup>, zone Uh. Construction d'un garage fermé de 15m<sup>2</sup> d'une hauteur de 2.86 m sur une dalle béton de 300 cm X 500 cm et d'un préau accolé de 15 m<sup>2</sup> (3,03 m X 5.06 m) sur plot béton, sur gravillons. Toiture à deux pans, pente à 15°, en tôle aluminium alvéolaire. Charpente en bois, bardage en bois peint coloris ton pierre, fenêtres en PVC blanc, porte de garage en bois (2.91 m X 2.23 m). Poteau en bois pour le préau. Retrait de 3 m côté rue et en limite de propriété côté parcelle N°132.

**ABF : accord**

**CCPN : dossier en cours d'instruction**

**Avis de la commission : favorable**

- PC 027 428 22 N 0005 : Allée du moulin de la vigne, parcelle AC 02 / 889 m<sup>2</sup>, zone Uh. Installation d'un garage de 21 m<sup>2</sup> (6 m X3.50 m) accolé à la clôture en remplacement d'un cabanon. Garage en bois (bardage clin Douglass horizontal) avec porte de garage en aluminium coloris gris anthracite, et une porte. Le toit est en bac acier coloris Ral 5008. Pente à 4%. Gouttière PVC.

**ABF : Transmis (en cours d'instruction)**

**CCPN : en cours d'instruction**

**Avis de la commission : favorable (il faudra gérer les eaux pluviales sur la parcelle).**

- PC 027 428 22 N 0006 : 75 Rue Octave Bonnel, parcelle AN 22, zone Uh. Division d'un corps de ferme en 8 appartements (4 logements avec jardins privatifs en rez de chaussée – 3 appartements au 1<sup>er</sup> étage et un appartement en duplex au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage de la maison principale) – ajout fenêtres (4 pour remplacer les portes de grange en aluminium ou PVC gris ou blanc) et velux (15 fenêtres de toit pour apporter de la lumière dans les combles) – Les colombages en bois seront poncés et traités ton chêne naturel- isolation extérieure – ajout d'un mur (clôture en enduit blanc cassé), d'un portail coulissant en aluminium coloris gris

anthracite, d'un portillon. 15 places de parking sont prévues sur la parcelle aménagée en Evergreen pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales. (remplace la DP 027 428 23 N 00010)

**ABF : Transmis (en cours d'instruction)**

**CCPN : En cours d'instruction**

**Avis de la commission : favorable**

→ **Certificat d'Urbanisme (CU)**

- CU 027 428 23 N 00023 : rue des Bruyères, parcelle AB 1 / 1628 m<sup>2</sup>, zone Uh. Création d'une maison individuelle de 170 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 659 m<sup>2</sup> (espace réservé).

**CDC : En cours d'instruction**

**Avis de la commission : favorable (il faudra veiller au % de la surface construite par rapport à la surface du terrain : réglementation du PLU)**

→ **Présentation d'un projet à venir rue du Val Séry (avant dépôt du PC)**

- Rue du Val Séry, parcelle AL 51 / 203 m<sup>2</sup>, zone Uh. Habitation de 96 m<sup>2</sup> avec toit plat (toiture terrasse végétalisée) - façades en bardage vertical bois Mélèze clair (naturel) et parement en brique rouge vieillie – menuiseries en aluminium de coloris beige clair. Derrière l'habitation : une terrasse et un jardin de surface pleine terre 54,88m<sup>2</sup>. Deux places de parking devant l'habitation.

**ABF : concerné**

**Avis de la commission : favorable**

Question diverse :

- Un membre de la commission souhaite avoir des informations sur les travaux concernant la terrasse du restaurant Mémérosa. Mme Brunet fait aussi remarquer suite à cet échange que le trottoir pour circuler le long du restaurant est plus petit qu'avant la réalisation de la terrasse. Mr Bronnaz indique qu'il mesure 1.40 m et qu'il respecte la réglementation.

**Prochaine commission le 25 avril 2023.**

## **SECURITE – MARCHES**

*Compte-rendu de la commission du 5 avril 2023*

*Étaient présents : Mmes VAUQUELIN, LOPEZ, CHEVALIER, LEROY, MM CABOT, DAVOUST, LEFEBVRE, BRONNAZ,*

*Absents excusés : Madame LE MERRER, Mrs DETAILLE, MARCHAND*

*Présence à la réunion de Mr FERRE pour la PM,*

M. DAVOUST remercie les membres de la commission de leur présence et rappelle l'ordre du jour.

### **Marquage au sol- Place Dupont de l'Eure**

Le projet définitif de signalisation au sol pour la Place Dupont de l'Eure est présenté.

- Création de 5 places PMR supplémentaires avec marquage bleu,
- 2 places livraison supplémentaires,
- Amélioration du fléchage horizontal et vertical afin de mieux orienter les usagers.

### **Aménagement de la rue Guilbert**

Après la fin des travaux, un aménagement réglementaire sera mis en place. Une signalisation au sol favorable aux piétons, côté gauche en descendant. Le stationnement restera autorisé côté droit.

### **Rue Mendès France**

Après une expérimentation des aménagements de sécurité, il est décidé de les modifier en supprimant deux chicanes (côté gauche sortant et devant Aldi) et implantation provisoire d'une écluse à hauteur de l'ancienne sortie du commerce Aldi afin d'en étudier l'impact sur la vitesse.

### **SOCOPA**

La direction de la Socopa nous demande un aménagement à proximité de la sortie des employés afin de faire ralentir la vitesse sur le chemin de Combon. La commission est favorable pour l'installation d'un ralentisseur.

### **Rue de la Draisine**

Au bout de cette rue à proximité du City parc, une raquette de retournement est constamment occupée par les véhicules des usagers du City. Ceci pose un problème de tranquillité pour les riverains. La commission décide d'installer 2 panneaux d'interdiction de stationner des deux côtés de la rue et sur la raquette de retournement.

### **Fonctionnement du service de Police Municipale**

Le chef de service de la police Municipale a présenté les contraintes réglementaires et opérationnelles du service afin de pouvoir établir un planning respectueux des souhaits des élus (horaires d'été/horaires d'hiver).

### **Question diverse**

Monsieur Davoust informe la commission des travaux prévus par la société CITEOS pour améliorer la qualité des images des caméras, et la rapidité des réquisitions du procureur de la République.

Fin de la commission 21H00

*Madame Natacha Brunet demande s'il y a une réglementation sur les places PMR.*

*Monsieur Francis Davoust répond qu'il n'y a pas de réglementation, qu'il y a 500 places à moins de 500 mètres du centre-ville.*

*Madame le Maire souligne que la Municipalité est à l'écoute des personnes qui formulent des demandes de places PMR et qu'elle n'a pas eu de réclamation récente.*

## **CULTURE – ANIMATION – COMMUNICATION**

*Compte-rendu de la commission du 11 avril 2023*

*Présents : Caroline Chopin, Isabel Coudray, Claire Lapoirie, Evelyne Dupont, Anita Le Merrer, Isabelle Ameye, Gilles Barbier.*

*Excusées : Isabelle Vauquelin, Marie-Noëlle Chevalier.*

*Assistaient : Laurine Ferré, Sandrine Parent, Mélaine Lhomme, Mathys Lemétayer.*

**Départ de Laurine Ferré service culture à la fin du mois remplacée par Mélaine Lhomme.**

**Arrivée de 2 stagiaires :**

-Mathys Lemétayer, service communication

-Tom Leconte, projet d'élaboration d'un site internet dédié au Vieux-Château, service culture

### **Événements passés**

- Dictée (4 mars) : 40 participants seulement.

- Théâtre "L'amour sur un plateau " (11 mars reportée au 1er avril) : 245 spectateurs, un beau succès

- Repas des aînés (19 mars) : 228 repas, de plus en plus de demandes

- Chasse aux œufs (8 avril) : 150 enfants sur 3 catégories. Revoir les catégories d'âge. Quelques incivilités parentales, les cadeaux sont peut-être trop attractifs.

### **Événements en cours**

**Cinéma**

- Au regard de la fréquentation (environ 200 spectateurs par séance), prolongement des séances ciné-séniors en mai.
- Vente en ligne des places de cinéma, importante communication à venir
- Avant-première du film "Des mains en or" le 11 mai 20h45 en la présence d'Isabelle Mergault

### **Propositions de choix d'un spectacle pour enfants, réponses à venir**

#### **Contrat Territoire Enfance Jeunesse**

##### 1) Collégiens : visites du Vieux-Château les mercredis 12 avril et 10 mai 23 à 09h30

A chaque journée, 3 groupes de 20 élèves pour 3 interventions

- Anita Le Merrer : "Histoire du château du XIe siècle jusqu'à nos jours et projet de restauration".
- M. et Mme Croizier, architectes patrimoine : "Intérêt de l'Histoire pour concevoir un projet pour l'avenir et rôle du chantier dans l'élaboration du projet de restauration".
- Monsieur Guérain, chef d'équipe sur le chantier : "Les métiers de maçon et de tailleur de pierre".

##### 2) Classes élémentaires : présentation finale du projet La grande échelle le vendredi 9 juin sur les palissades du Vieux-Château

- Accueil des classes sur le temps scolaire l'après-midi
- Vernissage pour les familles et partenaires à 17h

### **Evènements à venir**

#### **Fête de la musique le 21 juin**

Les courriers vont être distribués aux bars et restaurants, les anciens groupes contactés, de nouvelles propositions arrivent en mairie.

#### **Fête saint Paul**

Une animation sur le site de l'Hippodrome est à prévoir en amont de la distribution de lampions  
22H : Retraite aux flambeaux - 23h : Feu d'artifice

#### **Estivales**

Les structures gonflables Ludinacre seront présentes.

Comme l'année précédente, une vente de glaces et boissons devrait être mise en place. Nous espérons qu'il y aura en plus possibilité de restauration sur place.

Proposition de repas citoyen sur la voie verte.

#### **Festival " Et pop au Château"**

Présentation du programme prévisionnel :

##### 5 Spectacles pour 13 représentations (8 tout public et 5 scolaires)

- « La Toison d'or de Corneille » / Laurent Charpentier : théâtre musical, dès 12 ans
- « Hansel et Gretel » : conte théâtral-musical, dès 6 ans
- « Euphrate » : théâtre-danse, dès 12 ans
- « La vie en vrai » : plongée dans le répertoire d'Anne Sylvestre, concert-spectacle, dès 12 ans
- « Robi » : concert pop, dès 8 ans

Un jeu : « Blind test pop » concert-animation, dès 8 ans

##### 3 impromptus

- « Musiques du monde »
- « Nina Simone »
- « Sarah Bernhardt »

##### 2 Ateliers

Atelier chanson / Robi

Atelier danse / Chrystel Calvet + Stanislas Siwiorek

La commission a voté une subvention complémentaire exceptionnelle de 2000 euros nécessaire pour compenser le fait que le Festival ne peut prétendre à la subvention *Fonds Festival du Ministère de la Culture* qu'à partir de la 3ème édition, c'est-à-dire en 2024.

### Communication

**Vivre Ensemble n° 78** : Planning / Sommaire / Chemin de fer en cours

**Site internet** : mise à jour et esthétique.

1) *Madame Natacha Brunet demande le nombre d'inscrits au repas des anciens.*

*Madame Isabelle Ameye répond de mémoire 206 plus les élus. Le souhait de la Municipalité est de ne pas trop dépasser le nombre de 200 pour maintenir une piste de danse.*

*Madame Natacha Brunet indique que certaines communes font le repas sur deux jours pour accueillir plus de monde.*

*Madame le Maire souligne deux fois plus de travail pour la commission et le personnel communal, dans un agenda déjà chargé avec le Comice la semaine suivante.*

2) *Madame Natacha Brunet demande des informations sur l'animation de la Fête St Paul.*

*Madame Isabelle Ameye répond qu'elle n'est pas encore trouvée.*

3) *Madame Natacha Brunet demande si les spectacles du festival « Et pop au château » seront payants.*

*Madame Isabelle Ameye répond que seuls les spectacles sont payants avec un forfait à 15 € pour les voir tous, 10 € la place pour les adultes, gratuit pour les – de 8 ans, 3 € pour les scolaires, 5 € pour les collèges et lycée, demi-tarif pour les – de 26 ans, personnes en situation de handicap, étudiant, demandeur d'emploi.*

*Madame Natacha Brunet demande les dates du festival. Madame Isabelle Ameye répond en même temps que les journées du patrimoine : 16 et 17/09.*

4) *Madame Natacha Brunet demande plusieurs informations sur le bulletin Vivre ensemble : le coût, le nombre d'exemplaires, de pages.*

*Madame Evelyne Dupont et Madame le Maire donnent les réponses dans l'ordre par rapport à l'an dernier 2 700 exemplaires, en diminution cette année, une trentaine de pages, le coût environ 5000 €.*

### FINANCES

#### **DCM 2023-034- Subventions complémentaires– associations – 2023**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les demandes de subventions pour l'année 2023, présentées après le vote du budget ;

VU le compte-rendu de la commission Culture – Animation du 11 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales interdit aux conseillers municipaux de participer aux délibérations portant sur une affaire les intéressant personnellement ou comme mandataire, un élu président ou trésorier d'une association est tenu de quitter la salle au moment du vote lui allouant une subvention ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- ✓ d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :
- Association du marché..... 3 400 €
- Asphalte pour la programmation Pop au château..... 8 000 €  
(aide au festival 6 000 € + aide exceptionnelle 2 000 €)

Adopté à l'unanimité,

#### **DCM 2023-035- Décision Modificative N° 1 du budget communal**

Monsieur Arnaud Cheux, adjoint aux finances, explique que les crédits prévus à l'article 65748 ne sont pas suffisants. Il propose de transférer du compte 615231 - Entretien de voirie au compte 65748 - Subventions communales la somme de 20 000 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve :**

- ✓ La décision modificative n° 1 du budget communal.

<b>Imputation</b>	<b>OUVERT</b>	<b>REDUIT</b>
D F 011 615231 845		-20 000,00
D F 65 65748 020	+20 000,00	

Adopté à l'unanimité,

### **DCM 2023-036- Convention de fonds de concours portant sur les travaux d'aménagement d'accessibilité aux abords de l'hôpital du Neubourg**

L'extension de l'offre de soins au sein de l'hôpital du Neubourg va permettre aux habitants du territoire de bénéficier d'une offre de soins de proximité plus complète et plus adaptée.

Aussi, il est proposé que la Communauté de Communes verse à la commune un fonds de concours pour les travaux d'aménagement de l'accessibilité aux abords de l'hôpital du Neubourg.

Pour rappel, un fonds de concours peut être versé par une Communauté de Communes à une commune membre pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, à la double condition que ce fonds de concours ne dépasse pas la part restant à la charge de la commune et après accords concordants du conseil municipal et du conseil communautaire.

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 février 2023, Monsieur Arnaud Cheux, adjoint aux finances, soumet au conseil municipal la convention qui fixe le cadre du versement du fonds de concours qui s'élève à 38 000 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :**

- ✓ Madame le Maire à signer la convention de fonds de concours portant sur les travaux d'aménagement d'accessibilité aux abords de l'hôpital du Neubourg.

Adopté à l'unanimité,

### **DCM 2023-037- Voyage des seniors : tarif sans le transport**

Vu la délibération n° 2023-031 du 20 mars 2023 fixant les tarifs du voyage des Seniors du 2 au 9 septembre 2023,

Considérant que le transport en car est complet et ne peut excéder 57 places,

Deux couples neubourgeois souhaitent se joindre au groupe avec leur véhicule personnel,

Madame le Maire propose de fixer un tarif de voyage, **déduction faite du transport en car** soit 467 € pour une personne imposable du Neubourg.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ✓ décide de fixer le tarif pour une personne imposable du Neubourg sans le transport en car à 467 €.

Adopté à l'unanimité,

## PERSONNEL COMMUNAL

### DCM 2023-038- Remboursement de la visite du permis poids lourd

Vu le Code de la route, Articles R226-1 à R226-4, Chapitre VI : Organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite,

Considérant que les agents territoriaux sont soumis à une visite médicale obligatoire dans le cadre du renouvellement du permis poids lourd et que les honoraires du médecin agréé ne sont pas pris en charge par l'Assurance maladie,

Madame le Maire propose de rembourser le contrôle médical aux agents, si le permis poids lourd est demandé pour l'exercice de leurs fonctions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- ✓ de rembourser la visite médicale obligatoire dans le cadre du renouvellement du permis poids lourd aux agents territoriaux, dont le permis poids lourd est demandé pour l'exercice de leurs fonctions.

Adopté à l'unanimité,

#### • INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1) *Concernant le Vieux Château, Madame Natacha Brunet s'étonne de ne pas voir de panneau indiquant le montant des travaux et les subventions des différents financeurs. En commission urbanisme, elle n'a jamais vu de DP ou de PC par rapport à ces travaux.*

*Madame Anita Le Merrer répond qu'il n'y a pas besoin de DP ou de PC pour le château. L'architecte a déposé une déclaration de travaux qui suffit. Le dossier est géré par la DRAC directement.*

*Madame Anita Le Merrer indique qu'il y a un panneau mais sans les montants car la Municipalité attendait de connaître les sommes versées par les financeurs.*

*Madame le Maire précise que ce sera fait pour les journées du Patrimoine.*

- 2) *Concernant le Vivre ensemble, Madame Natacha Brunet demande la raison de la date de communication des articles, le 5 mai pour une diffusion début juillet.*

*Madame Isabelle Ameye rappelle que le bulletin est sous-traité à un prestataire pour la mise en page. La commune est tenue de respecter des délais pour envoyer la trame.*

*Madame le Maire ajoute qu'elle est tenue au même délai pour son édito, et que le mois de mai comprend beaucoup de jours fériés. Il faut tenir compte des « va et vient » pour la relecture. Le service communication a proposé un calendrier pour laisser le temps à chacun de travailler plus sereinement, contrairement à ce qui a été vécu en décembre dernier.*

*Madame Natacha Brunet déplore le nombre limité de caractères.*

*Madame Isabelle Ameye précise que cette donnée est fournie par le prestataire pour l'équilibre des articles de l'opposition, qu'il n'y a pas le souhait d'opprimer quiconque.*

*Madame le Maire estime que l'interprétation des questions peut prêter de mauvaises intentions. Ce qui n'est vraiment pas le cas.*

## Procès-verbal du 24 avril 2023

Le 24 avril deux mille vingt trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, à la mairie, salle de conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Me Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Hélène LEROY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Brigitte LOPEZ à Mme Evelyne DUPONT, Mme Isabel COUDRAY à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Stéphane CHERRIER à M. Francis BRONNAZ.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Marie-Noëlle CHEVALIER.

DCM 2023-034- Subventions complémentaires aux associations

DCM 2023-035- Décision Modificative n° 1 du budget communal

DCM 2023-036- Convention de fonds de concours portant sur les travaux d'aménagement d'accessibilité aux abords de l'hôpital du Neubourg

DCM 2023-037- Voyage des seniors : tarif sans le transport

DCM 2023-038- Remboursement de la visite du permis poids lourd

Prénom Nom	Fonction	Signature
Isabelle VAUQUELIN	Maire	
Caroline CHOPIN	Secrétaire de séance	
Marie-Noëlle CHEVALIER	Secrétaire de séance	

